

NOUVEL AVIS

Nous informons nos Lecteurs, que M. PATY ne fait plus parti à aucun titre, de l'administration de la CONSTRUCTION LYONNAISE.

Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonce sont à souche et valables que signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

JURISPRUDENCE DU BATIMENT

PASSAGE — SERVITUDE — DIVISION DES FONDS
INDIVISIBILITÉ DE LA SERVITUDE

Par application du principe d'indivisibilité des servitudes l'usage d'un passage accordé pour la desserte d'un jardin subsiste alors qu'il a été divisé, au profit des parcelles concédées à des tiers.

Et il en est ainsi sans que le fait par les acquéreurs d'une des parcelles de se servir dudit passage pour arriver à la portion qu'ils ont acquise et de là accéder à leur propre maison, puisse être considéré comme une aggravation de la servitude (implicitement résolu en ce sens.)

Aux termes d'un acte de partage en date du 31 décembre 1837, la dame veuve Delacour a reçu pour les reprises qu'elle avait à exercer sur la succession de son mari une portion de verger et de jardin avec le droit de se servir pour y accéder d'un passage voûté existant sous deux autres maisons.

Ultérieurement, le 9 février 1844, la veuve Delacour a cédé aux consorts Recordon représentés aujourd'hui par les consorts Poncet : 1^o la pleine propriété d'une parcelle du jardin sus mentionné; 2^o l'usage commun d'une autre parcelle du même jardin; et 3^o le droit d'y passer et y repasser et d'y établir une porte de cave.

En vertu de cet acte les consorts Poncet, successeurs des consorts Recordon ont usé du passage voûté qui dessert les deux parcelles du jardin.

Mais un sieur Tournier se prétendant, par ses auteurs, propriétaire du passage voûté, a prétendu interdire aux consorts Poncet la faculté de se servir de ce passage ou tout au moins d'en faire usage pour accéder à leur maison située au-delà des parcelles de jardin cédées aux consorts Recordon leurs auteurs.

Cette prétention soulevait les questions de savoir si la servitude de passage devait être étendue à toutes les parcelles successivement divisées du jardin, et si cette servitude étendue à ces parcelles pouvait servir pour faciliter l'accès d'une maison appartenant aux acquéreurs de ces parcelles.

L'instance a été portée devant le Tribunal civil de Nantua.

Les consorts Poncet, défendeurs, ont invoqué en faveur de l'usage qu'ils faisaient du passage contesté, le caractère d'indivisibilité de la servitude concédée à la veuve Delacour aux droits de laquelle ils se trouvent.

Le Tribunal après enquête et expertise a rendu un jugement motivé en droit et en fait qui a rejeté la prétention de Tournier.

Sur l'appel qu'il en a interjeté, la Cour en a prononcé la confirmation en ces termes :

« Considérant qu'il résulte d'un acte de partage du 31 décembre 1837 entre les héritiers d'un sieur Jean-Louis Delacour et sa veuve Anne-Joseph Bérard que, pour remplir celle-ci de ce qu'elle avait à prétendre dans la succession de son mari, et dans la communauté ayant existé entre eux, il lui a été attribué, entre autres choses, une portion de verger et de jardin avec le droit de se servir, pour y accéder, du passage sous la voûte de deux autres maisons ;

« Que le passage est précisément celui qui fait l'objet du procès actuel ;

« Considérant que suivant transaction en date du 9 février 1844, enregistré, la veuve Delacour a cédé aux héritiers Recordon, aux droits desquels se trouvent aujourd'hui les intimés, la toute propriété d'une parcelle du jardin dont elle avait été lotie par le titre de 1837, en même temps que l'usage commun d'une autre parcelle du même jardin avec cette stipulation qu'ils auraient le droit d'y passer et d'y repasser et d'y établir une porte de cave ;

« Considérant que Tournier se disant propriétaire par ses auteurs dudit passage voûté, émet au principal la prétention d'empêcher ses adversaires de s'en servir pour la desserte de la parcelle de jardin qui a été abandonnée aux consorts Recordon et subsidiairement celle d'en faire restreindre l'utilité à cette seule parcelle de jardin, sans qu'ils puissent l'étendre à l'usage de leur maison pour laquelle il n'a pas été créé ;

« Considérant au chef des conclusions principales, que le titre du 31 décembre 1837 reconnaît le droit du jardin et du verger à l'usage de ce passage.

« Qu'à la vérité la veuve Delacour a détaché de sa propriété la portion du jardin qu'elle a cédée en 1844 aux consorts Recordon ; mais que ce démembrement n'a pas eu pour effet de faire disparaître la servitude de sa nature indivisible, puisque aux termes de l'art. 700 du Code civil, si l'héritage pour lequel la servitude a été établie vient à être divisé, celle-ci reste due pour chaque portion ;

« D'où il suit que c'est sans droit que Tournier s'oppose à l'exercice d'une servitude établie en titre, quand il est, d'ailleurs constant en fait que les parcelles qui figurent dans l'acte de 1844 sont précisément des démembrements du jardin qui, en son entier, avait eu l'usage du passage litigieux ;

« Considérant au chef des conclusions subsidiaires que Tournier ne fait pas la preuve de son droit de propriété ou de copropriété audit passage ;

« Qu'il ne paraît pas avoir un droit plus étendu que celui d'une simple servitude, dans la mesure même de celui qui a été attribué à la veuve Delacour ;

« Qu'il ne saurait donc être admis à se plaindre d'une aggravation de servitude, alors surtout que, par une contradiction manifeste, il a prétendu dans le développement de ses conclusions principales que les consorts Poncet n'auraient jamais usé par eux et leurs locataires du passage voûté et qu'il se fondait sur ce non usage pour dénier leur droit ;

« Qu'il ne s'est, d'ailleurs, jamais plaint qu'un obstacle quelconque ait été apporté au libre exercice de son droit de passage ;

« Adoptant au surplus les motifs des premiers juges en ce qu'ils ne sont pas contraires à ceux du présent arrêt.

« La Cour,

« Sans s'arrêter à la preuve demandée qui serait, en l'état de la cause, inutile ;

« Dit qu'il a été bien jugé par le jugement civil de Nantua en date du 10 mars 1882 ;

« Confirme ledit jugement ;

« Condamne l'appelant à l'amende et aux dépens de son appel. »

GÉLIVITÉ DES PIERRES DE CONSTRUCTION¹

L'étude des pierres gélives a déjà donné lieu à un assez grand nombre de recherches sans qu'on ait pu jusqu'ici en tirer, au point de vue des constructions, des résultats bien nets et bien précis. Les seules indications qui présentent quelque degré de certitude sont celles qui découlent de l'observation longtemps prolongée des ma-

¹ Recherches faites par M. BRAUN.



tériaux employés dans des conditions et climats correspondants à ceux où l'on doit les mettre en œuvre.

Le sulfate de soude, qu'on a présenté à une certaine époque, ne fournit rien de bien décisif. Bien souvent des pierres qui ont résisté à la force expansive, ont ensuite éclaté à la gelée ; le fait inverse a été quelquefois remarqué.

De ce qu'une pierre a résisté pendant longtemps aux effets de la gelée, on ne peut même pas conclure qu'elle résistera indéfiniment ; l'exemple du pont en pierre de Borrège, cité par Vicat, en est une preuve frappante.

Frappé du peu de données que l'on possède sur cette question intéressante, M. Braun a commencé des recherches qui ont été signalées dans les *Annales des ponts et chaussées*. Après avoir fait remarquer d'abord que les efforts de la gelée sont bien souvent confondus avec les autres causes de détérioration auxquelles les pierres sont soumises, il cherche à mieux préciser la question qu'il traite, et, à cet effet, il donne de la gélivité la définition suivante, qui est purement théorique et qui semble devoir être assez souvent modifiée en pratique : « Une pierre est gélive, quand sa résistance à la traction longitudinale est moindre que la force d'expansion de l'eau contenue dans ses pores au moment de sa transformation en glace. »

Cette définition, supposée exacte, fournit une première solution du problème et permet de reconnaître la résistance d'une pierre à la gelée sans l'y exposer.

La théorie mécanique de la chaleur nous enseigne en effet qu'un kilogramme d'eau, en se congelant, développe un travail mécanique égal à 33,681 kilogrammètres. Cette connaissance de la force développée par l'eau au moment de son changement d'état permettrait donc de juger de la gélivité d'une pierre si l'on savait de plus quelles sont : 1° sa densité ; 2° sa porosité ; 3° sa résistance à la traction longitudinale. Si la quantité d'eau contenue dans un centimètre cube d'une pierre ne produit pas, en se congelant une force supérieure à sa résistance à la traction par centimètre carré, la pierre ne serait pas gélive.

Malheureusement les choses ne sont pas aussi simples dans la pratique. Les principaux éléments de perturbation sont : 1° le manque d'homogénéité des pierres ; 2° l'état de surfusion de l'eau qui se produit souvent à l'intérieur des pierres ; 3° l'action chimique des eaux de carrière.

Le manque d'homogénéité est trop connu pour qu'on insiste sur ce point. La capacité d'absorption de l'eau pour des pierres provenant de la même carrière et des mêmes bancs varie aussi dans des limites assez étendues pour qu'il soit difficile de déterminer à priori quelle est, pour une pierre donnée, la quantité d'eau dont on doit estimer la force expansive de congélation. Les circonstances dans lesquelles s'opère la traction longitudinale ne sont pas non plus à négliger. M. Braun, se fondant sur les expériences d'Hodkinson, pense qu'il y aurait lieu de réduire d'un tiers le chiffre obtenu dans les essais de traction. Mais de plus, comme la rupture complète est toujours précédée d'une désagrégation qui se traduit par des fissures et que ces fissures se produisent généralement sous une charge qui varie du tiers à la moitié de celle qui occasionne la rupture totale, il faudrait en outre, pour tenir compte de ces faits, introduire un nouveau coefficient de réduction, compris entre les limites qu'on vient d'indiquer.

Des expériences nombreuses et faites avec le plus grand soin permettraient seules de décider quel est le degré de confiance qu'il est possible d'attribuer aux vues nouvelles de M. Braun. Les exemples pratiques qu'il cite semblent bien concorder avec ces conceptions théoriques, mais ils sont trop peu nombreux pour corroborer ces dernières d'une manière suffisante.

On ne peut se dissimuler qu'il régnera toujours une grande incertitude dans les déterminations du second coefficient de réduction

que M. Braun appelle « le coefficient de l'équilibre rompu », et c'est malheureusement celui qui a le plus d'importance au point de vue pratique. Comme résumé de ces recherches, M. Braun indique la formule suivante :

$$(C + C_1) R \begin{matrix} > \\ < \end{matrix} 33,68 A,$$

dans laquelle

C est le coefficient de réduction déduit des expériences d'Hodkinson.

C₁ le coefficient de l'équilibre rompu.

R la charge moyenne par centimètre carré qui détermine la rupture sous l'effort d'une traction longitudinale.

A la quantité d'eau contenue dans un centimètre cube de pierre et exprimée en grammes.

Quand le premier nombre de l'inégalité ci-dessus est supérieur au second, la pierre serait bonne pour la construction.

Quand, au contraire, l'inégalité change de sens, la qualité de la pierre est douteuse et on ne devrait l'employer que dans les endroits non exposés à la gelée.

Malgré la large part faite à l'hypothèse, on doit reconnaître que les idées de M. Braun sont nouvelles et originales, qu'elles présentent un assez grand caractère de vraisemblance et peuvent constituer le point de départ de nouvelles expériences sur les pierres gélives.

SERRES DU PARC DE LA TÊTE-D'OR

Les serres empérées, qui viennent d'être reconstruites, n'ont été, au début, que de simples hangars en bois, destinés à garantir provisoirement des intempéries les richesses végétales que la Ville avait déjà collectionnées. Leur peu de hauteur et l'insuffisance de lumière, ont d'abord nécessité l'exhaussement de certaines parties et le remplacement des cloisons en planches par des châssis vitrés. La nef principale fut alors recouverte d'une coupole en fer de forme cylindrique supportée par des poteaux et des sablières en bois de sapin. Dans les autres parties, on se contenta de remplacer les cloisons pleines par des châssis vitrés.

Ces travaux eurent pour effet de substituer aux hangars primitifs, les serres provisoires qui ont pu être conservées jusqu'en 1881.

I. — ANCIENNES SERRES

Ces serres, que tous les habitués du Parc ont bien certainement encore présentes à l'esprit, comprenaient un corps principal et deux pavillons. Le corps principal se composait d'une nef ogivale de 12^m 30 de hauteur, flanquée de deux bas côtés, occupant ensemble une longueur de 16^m sur une profondeur de 22^m. Quant aux pavillons, de formes très irrégulières, ils occupaient chacun une longueur de 14 mètres sur une profondeur de 19^m 50, avec une hauteur maximum de 7 à 8 mètres. Leur ensemble recouvrait une superficie de 898 mètres carrés et englobait une capacité de 5870 mètres cubes.

A gauche de ces serres, on avait construit, en fer, une serre froide pour les camélias, qui, avec une hauteur maximum de 7 mètres, avait une largeur de 8 mètres et une profondeur de 18^m 75. Elle présentait une superficie de 150 mètres carrés et elle avait une capacité intérieure de 650 mètres cubes.

L'ensemble de toutes ces serres recouvrait donc une superficie de 1048 mètres carrés, avec une capacité intérieure de 6520 mètres cubes.

Excepté la serre aux camélias, qui était munie d'un thermosiphon, le chauffage était fait au moyen d'air chaud circulant dans des tubes en tôle.

Le bois, exclusivement de sapin, qui dominait dans la cons-

truction de ces serres, se détériora rapidement dans ce milieu à la fois humide et chaud, et ce ne fut qu'au moyen de réparations incessantes, devenues presque journalières pendant les dernières années, qu'on parvint à conserver ces installations, en attendant que la situation financière de la Ville permit de les reconstruire.

Quel que fut leur état de délabrement, il était encore plus urgent de construire une serre pour les plantes intertropicales qui se trouvaient disséminées et entassées dans de petites serres insuffisantes où cette riche collection menaçait de dépérir.

La construction de cette serre fut la première partie du programme que l'on s'imposa. On continua par la reconstruction de la serre aux camélias dont les dimensions étaient tout à fait insuffisantes, et, pendant ce temps, on se livrait à l'étude importante de la reconstruction des grandes serres tempérées qui fut exécutée en dernier lieu.

II. — CONSTRUCTION D'UNE SERRE POUR LES PLANTES INTERTROPICALES

La construction d'une serre destinée à abriter les collections intertropicales fut décidée par la délibération du Conseil municipal du 17 mai 1877, approuvative du projet présenté par M. Gobin, ingénieur-directeur de la Voirie. Elle fut terminée vers le commencement de l'hiver de la même année.

DESCRIPTION GÉNÉRALE. — Cette serre a la forme d'un vaisseau cylindrique de 8^m,75 de hauteur et de 11 mètres de largeur, terminé à ses deux extrémités par une rotonde polygonale à trois pans. Cet édifice a une longueur totale de 30^m,50.

En plan cette serre occupe une surface de 640 mètres carrés.

La surface enveloppante a une étendue de 730 mètres carrés et la capacité intérieure est de 2,200 mètres cubes.

Le vaisseau se compose d'une voûte cylindrique de forme ogivale montée sur des piliers de 2^m,30 de hauteur dont les montants métalliques sont scellés sur le couronnement d'un mur de 0^m,70 de hauteur.

Les fermes sont au nombre de 14 dont 6 pour la partie cylindrique du vaisseau espacées de 5^m,30 et 8 pour les rotondes d'extrémités.

Chaque ferme comprend : deux arbalétriers en fer simple T de $\frac{45 \times 40}{6}$ épousant exactement la forme de la voûte et s'assemblant d'un côté sur l'arêtier, de l'autre sur deux sablières ; deux montants verticaux en fer simple T formant piliers de 2^m,30 de hauteur sur lesquels les sablières sont rivées, deux arcs en fer méplat de 0^m,08 sur 0^m,015 sous-tendant chacun l'ensemble de l'arbalétrier et de son montant ; deux contre-fiches en fer à T allant des sablières au soubassement avec un fruit de 0^m,40. Les sablières sont formées de deux cornières de 0^m,06 à 0^m,08 de longueur de branches juxtaposées en sens inverses. Les arcs, montants et contre-fiches sont étrépillonnés l'un avec l'autre et s'assemblent sur deux patins en fer reposant sur le soubassement et encastrés dans les maçonneries. Les arcs sont cintrés de manière à rejoindre les arbalétriers en leur milieu et ils se prolongent au-delà pour se rejoindre sous la clé par des enroulements en forme de cul-de-lampe. Les arcs et les arbalétriers sont également fortement étrépillonnés. Les étrépillons sont en fer méplat et disposés en rinceaux pour donner plus d'élégance à l'ensemble, mais ils ne sont rattachés aux pièces que par de simples agrafes rivées.

Les arbalétriers d'un même côté sont reliés par cinq pannes en fer à T de 6 k. 35 le mètre courant espacées d'environ 1 m. 30.

Dans l'intervalle entre deux des fermes que nous venons de décrire, il y a deux fermes intermédiaires distantes de 1^m,73 composées de deux arcs en fer simple T de $\frac{45 \times 40}{6}$ épousant la forme de la voûte et rivés, d'un côté à l'arêtier de l'autre aux sablières.

Le surplus de la carcasse métallique comprend les fers à T pour vitrage de 1^k 70 par mètre, leurs traverses, les escaliers et galeries extérieures de service.

La serre est ouverte par 4 portes à tambour placées symétriquement, deux sur le milieu des grands côtés et les autres au milieu des rotondes d'extrémité. Sa ventilation est assurée en outre par plusieurs châssis à tabatière placés sur les parties verticales du vitrage. Elle est disposée en jardin anglais avec bassin et jet d'eau au milieu et des allées tortueuses malheureusement trop étroites.

On croyait avoir exagéré les dimensions nécessaires tandis que, par suite du développement pris par la végétation, on se trouve aujourd'hui avec une installation insuffisante.

CHAUFFAGE. — Les moyens de chauffage ont été organisés pour maintenir dans la serre une température minimum de 20 degrés par les plus grands froids qui atteignent quelquefois quoique bien rarement, 20 degrés centigrades au-dessous de zéro. Ils consistent en chaudières posées dans les soutes et alimentant 907^m, 15 mètres courants de tuyaux de thermosiphons de 0^m,10 de diamètre intérieur, placés sur le pourtour de la serre et sous le sol des allées.

DÉPENSES. — La dépense s'est élevée à la somme de 42.642,44 dont le détail est ci-après :

Construction de la Serre	maçonnerie	4.668,09	22.654,72
	charpente métallique	14.902,68	
	19.300 ^k	3.083,95	
Chauffage	2 chaudières — une cheminée en briques et 907 ^m 25 de tuyaux	14.515,22	14.515,22
	Claies d'ombre en lattes	4.275 »	
Installations intérieures		1.197,50	1.197,50
TOTAL		42.642,44	42.642,44

La construction proprement dite à coûté	par mètre carré de surface occupée	60 fr. 63	31 03
	par mètre carré d'enveloppe	31 03	
	par mètre cube de capacité	10 30	
Le chauffage à coûté	par mètre cube de capacité	6 60	6 60

III. — SERRE FROIDE AUX CAMALIAS

DESCRIPTION GÉNÉRALE. — La serre froide aux camélias a été reconstruite avec agrandissement sur l'emplacement qu'elle occupait. Elle forme le pendant de la serre chaude que nous venons de décrire. Elle est édifiée sur le même modèle et n'en diffère que par la hauteur, qui est de 9^m,20 au lieu de 8^m,75 et quelques détails dans les poids, les formes et les agencements des ferrures que l'on a modifiées pour donner à cette serre une rigidité faisant défaut à la serre chaude qui oscille par les grands vents, sinon d'une façon inquiétante, du moins gênante pour le service.

Les arbalétriers et les arcs des fermes, au lieu d'être en fer méplat, sont en fers simple T de 8^k,80 le mètre courant et les rinceaux qui les étrépillonnent, au lieu d'être fixés par de simples agrafes portent des oreilles venues de forge qui sont rivées sur les âmes des arbalétriers et des arcs.

L'arêtier entre deux fermes est soutenu par un arc en fer simple T assemblé sur leur poinçon et étrépillonné par des enroulements en fer méplat.

Les deux arcs d'une ferme et ceux de l'arêtier, en se réunissant sur le poinçon par des enroulements, forment de véritables culs-de-lampe ayant plus de corps et de grâce que les enroulements des deux arcs de la serre aux palmiers qui sont contenus dans le plan vertical de la ferme.

Toute la partie vitrée de la serre est composée de châssis mobiles à recouvrement qu'on enlève complètement dans la belle saison, ce qui permet de mettre les camélias en plein air sans les changer de place.

La construction occupe une surface horizontale de 340 mètres carrés. Son enveloppe a une superficie de 750 mètres carrés et la capacité intérieure est de 2,300 mètres cubes.

L'intérieur de la serre est disposé en jardin à allées droites avec bassin et jet d'eau au milieu.

CHAUFFAGE. — Le chauffage est fait par un thermosiphon ayant une longueur de tuyau de 871^m,25 alimentés par deux petites chaudières à crinoline.

Cette construction a été commencée et terminée en 1879 sur le projet que j'en avais présenté à l'Administration municipale le 31 mai 1878.

DÉPENSE. — La dépense s'est élevée à 41 381 fr. 84, savoir :

Construction.	Démontage et reconstruction de l'ancienne serre.	1.606 74	28.544 87
	Maçonnerie	5.477 29	
	Charpente métallique		
	24.409 ^k 38.	18.271 98	
Chauffage.	Vitrage 856 ^m 27	3.188 86	4.297 78
	Tuyaux de 0 ^m ,09 871 ^m 25.	3.347 80	
	Réparations aux chaudières	949 98	
	Claies d'ombre	3.805 45	4.733 74
	Installations intérieures	4.733 74	
		41.381 84	

La construction a coûté.	Par mètre carré de surface horizontale.	84 54
	Par mètre carré d'enveloppe.	38 06
	Par mètre cube de capacité	12 41

Le chauffage a coûté par mètre cube de capacité. 1 87

Rapporté au mètre carré d'enveloppe, cette serre a coûté 4 fr. 89 de plus que celle aux palmiers. Cet excédent de dépense est dû à la membrure qui est plus forte et à la sujétion résultant d'un vitrage tout en châssis mobiles.

IV. — SERRES TEMPÉRÉES

Le moment était venu de s'occuper de la reconstruction des serres tempérées occupant tout le front de 47^m,50 compris entre la serre aux camélias et la serre chaude. Non seulement les serres en bois étaient dans un état de décrépitude peu rassurant, mais les grands végétaux qui ne trouvaient ni en plan ni en hauteur d'espace suffisant pour leur développement, s'étiolaient de façon à inspirer des craintes sérieuses.

On se rappelle avoir vu le magnifique palmier « *Livingstonia australis* » frottant son feuillage au vitrage de la nef centrale et le « *Synagrium cornata* » qui ne put être conservé qu'en enfonçant de plus de 3 mètres dans le sol, la caisse dans laquelle il était planté.

Cette serre devait donc être reconstruite avec agrandissements en plan et en élévation. Ce fut l'objet du projet que je présentai à l'Administration municipale le 8 novembre 1879 et qui fut approuvé le 3 mai 1880.

Le problème qui s'imposait était complexe. Il convenait que la serre présentât la forme d'un grand Hall, sous lequel on pourrait tracer un vaste jardin d'hiver; elle devait pouvoir contenir de grands végétaux tels que le « *Livingstonia australis* » de 12 mètres de hauteur et presque côte à côte des plantes de la plus modeste grandeur.

La construction devait, pour résister aux violents coups de vent si fréquents dans la contrée, présenter une grande rigidité qu'il fallait concilier avec l'élégance et en quelque sorte le carac-

tere artistique convenant à un édifice de cette nature.

On avait, pour surcroît, la sujétion de reconstruire les serres sur le même emplacement en les enveloppant pour éviter des transplantations dangereuses. Il fallait, en outre, réserver l'avenir en ménageant dans le plan des moyens d'agrandissement. C'est dans ce cadre qu'on a dû se mouvoir pour chercher une solution réalisant pour le mieux les conditions désirables.

Voici comment ce problème a été résolu :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉDIFICE. — On a adopté en plan la forme rectangulaire, divisée en travées parallèles. Au milieu, la travée principale, plus longue et plus haute, est flanquée de deux travées latérales en retraite, en plan, de 7^m,50 et appuyées aux deux serres précédemment construites.

En élévation, les faitages des travées s'élèvent de l'une à l'autre en pente régulière des pavillons à la nef centrale et les façades sont dans des plans verticaux, cette disposition ayant permis de donner à l'ensemble un caractère architectural qu'il aurait été difficile de réaliser avec le système des rotondes polygonales adopté dans la serre chaude et celle aux camélias.

Chaque travée a la forme d'une nef ogivale portée par une double rangée de colonnes superposées et flanquée de bas-côtés dont les couvertures, profilées en demi-anses à panier, s'appliquent par leur clé sur les sablières posées sur les rangées supérieures des colonnes qu'elles relient entre elles.

Ces sablières, entre deux formes, sont soutenues par des arcs surbaissés prenant naissance sur les colonnes et dont les tympans sont garnis d'enroulements en fer formant étré sillons.

L'intérieur de la serre est ainsi divisé en compartiments dont les hauteurs varient de 5 à 20 mètres en passant par les hauteurs intermédiaires de 8^m,47, 9^m,23 et 13^m,37.

La courbe ogivale des nefs, en donnant de la grâce et de l'élanement à l'édifice, réalise le mieux la double condition de ménager l'espace tout en présentant des surfaces obliques et fuyantes aux grands coups de vents et aux grêlons qui pourraient, en s'abattant normalement, occasionner de véritables désastres dans une construction de cette nature. Dans ce système tout se tient, car les bas-côtés contrebutent les nefs, tandis que les travées latérales contrebutent les travées principales.

Pour compléter les contre-ventements et rendre tout le système rigide et solidaire, on a entouré les nefs des travées latérales d'un balcon extérieur à la hauteur des naissances de leurs voûtes, et celle de la travée principale de deux balcons semblables placés, l'un dans le plan des naissances, l'autre au niveau des sommets des bas-côtés, le premier ayant pour pendant un balcon intérieur. L'effet de ces balcons est facile à saisir. Ils dissimulent, sous une forme élégante, de véritables poutres en fer qui entourent les nefs de ceintures rigides et, en coupant les grandes lignes verticales des façades, en font disparaître la monotone nudité. Les balcons sont, en outre, nécessaires pour le service et le balcon intérieur de la grande nef offre une attraction particulière au visiteur par les merveilleux points de vue qu'il lui présente tout en donnant l'inappréciable facilité d'arroser les végétaux en pluie fine.

Le contre-ventement de la grande nef est complété de chaque côté par neuf contre-forts, qui, partant des naissances, s'appuyent sur les fermes des bas-côtés et auxquels on s'est ingénié à donner une forme élégante contribuant au bon effet de l'ensemble.

Ce mode de construction, en solidarisant étroitement toutes les pièces, a permis de n'employer que des petits fers, c'est-à-dire de traiter cet immense édifice en ouvrage de serrurerie susceptible de recevoir une touche artistique. Depuis leur construction, les nouvelles serres ont eu à supporter par deux fois de violents coups de vent ayant pu occasionner des pressions de 100 à 150^k

par mètre carré de surface sans avoir subi d'autres dégradations que l'enlèvement de quelques vitres.

Au point de vue de la résistance la construction a donc fait ses preuves.

L'élévation générale jointe à ce mémoire donne une idée très nette de l'ensemble de la construction.

Celle-ci recouvre une surface horizontale de 1.240^m carrés.

Elle a une capacité de 13.700^m cubes.

Sous une enveloppe de 3.650^m carrés.

Les serres anciennes n'avaient en plan qu'une superficie de 970^m carrés et une capacité seulement de 5.870^m cubes. On voit donc qu'en plan, la surface a été augmentée de près de moitié et le volume intérieur, dans le rapport de 3 à 7.

Les serres occupent une longueur qui ne peut être modifiée à moins de démolir les serres aux camélias et aux palmiers, mais elles pourront être à peu près indéfiniment agrandies dans le sens de leur profondeur lorsque la Ville sera, par suite du déclassement de l'enceinte fortifiée, en possession du fossé au bord duquel elles s'élèvent aujourd'hui.

DÉTAILS DE LA CONSTRUCTION. — La charpente de chaque travée, exclusivement en fer et fonte, est composée de fermes distantes de 7^m,50 d'axe en axe. Il y a cinq fermes dans le corps central profond de 30 mètres et 4 dans les corps latéraux dont la profondeur est de 22^m,50 reposant sur des colonnes en fonte à deux rangs superposés.

Les ogives des nefs sont composées de deux arcs en fer situés dans le même plan vertical. L'arc supérieur, dressé suivant le profil du vitrage, est formé de deux fers à U posés dos à dos ayant 8 millimètres d'épaisseur, 100 millimètres de hauteur et 40 de longueur d'ailes ($\frac{400 \times 40}{8}$). Le deuxième arc, exactement appliqué contre le premier aux naissances, s'en écarte sensiblement, à mesure qu'il s'élève, de manière à venir s'assembler, sous la clé, à un poinçon terminé en cul-de-lampe. Cet arc est formé par deux fers cornières placés dos à dos ayant 5 millimètres d'épaisseur et 40 millimètres de longueur d'ailes ($\frac{40 \times 40}{5}$). Les deux arcs sont reliés entre eux par des entre-toises rivées sur des fourrures formant les âmes des arcs et disposées de façon à contribuer à l'ornementation générale. Les arcs supérieurs des fermes sont reliés entre eux par des pannes distantes de 1^m,14 à 1^m,25 et par l'arétier. Les pannes sont des fers double T de 100 millimètres de hauteur, 60 millimètres de largeur et 5 d'épaisseur. L'arétier est formé de deux fers à U placés dos à dos, de mêmes dimensions que ceux des arcs extérieurs des ogives.

Les arcs des bas côtés sont composés de la même manière avec des fers de la même nature et de mêmes dimensions. Ils ont donc un grand excès de résistance qui leur permet de contre butter les nefs sans déformation, par conséquent, avec efficacité.

Les colonnes de chaque étage sont reliées entre elles par des longerons assemblés sur les têtes des colonnes et par des arcs surbaissés au-dessous de ces longerons. Les longerons sont formés par des fers à U placés dos à dos de 220 millimètres de longueur de 70 millimètres de longueur d'ailes et de 10 millimètres d'épaisseur ($\frac{220 \times 10}{70}$). Les arcs sont composés de deux cornières juxtaposés de 50 millimètres de longueur de branche et de 6 millimètres d'épaisseur. Ceux-ci, sont assemblés aux colonnes par leurs naissances et reliés aux longerons par des entretoises figurant des dessins variés pour l'ornementation ; mais l'ensemble des longerons et des arcs forme des poutres rigides. L'intervalle entre deux fermes est garni de fers à bois de vitrages composés de fers à T pesant 1^k,70 par mètre courant, fixés sur l'arétier, les pannes et les longerons. Toutefois au tiers et aux deux tiers de l'intervalle entre deux fermes le fer à vitrage est remplacé par un fer double T de 100 millimètres de hauteur pesant 14 kilogrammes par mètre courant.

Au droit de chaque ferme et des arcs intermédiaires en fer double T dont il vient d'être question, la nef du corps central est renforcée extérieurement par des contreforts s'appuyant sur les arcs des bas côtés.

DISTRIBUTION ET INSTALLATIONS INTÉRIEURES. — Les aménagements intérieurs ont généralement eu l'approbation du public, tant par leur variété que par leurs heureuses dispositions. La nef principale et ses bas côtés recouvrent un jardin à larges allées rectangulaires ; dans l'axe de la nef se trouve une allée de 3 mètres de largeur, coupée aux 2/3 de sa longueur par une deuxième allée alignée sur les portes de deux serres latérales. Au point de croisement de ces deux allées, s'élève le majestueux *Livingstonia Australis* sur un petit tertre décoré de verdure et de fleurs. Au fond de l'allée principale, aux pieds des escaliers donnant accès à la galerie supérieure deux grottes ajourées en stalactites artificielles, qui, avec les plantes qui en garnissent les anfractuosités et l'eau qui en suinte goutte à goutte, produisent le meilleur effet. L'une de ces grottes offre une disposition analogue aux fontaines Wallace de Paris avec le gobelet traditionnel. Les corps latéraux sont au contraire disposés en parc anglais dont les allées sinueuses ménagent plus d'une surprise. Là, un bassin d'eau, ici un ruisseau avec son pont dans lequel des sujets allégoriques versent l'eau à plein jet, sur certains points des arbres artificiels garnis de plantes et des vases habilement dissimulés, posés sur de vieux troncs d'arbre de manière à former un deuxième étage de verdure.

La galerie supérieure présente un spectacle saisissant en permettant de découvrir de haut en bas, l'ensemble des trois corps de serre. Elle a également son utilité ainsi que nous l'avons déjà exprimé en ce qu'au moyen de bouches d'eau dont elle est munie, on peut arroser les arbustes à la façon de la pluie.

Si plus tard on prolonge la nef centrale et ses bas côtés sur le fossé des fortifications ; elle deviendra le véritable jardin d'hiver et les deux nefs latérales pourront être converties en serres distinctes à des températures différentes, destinées à former les intermédiaires, n'existant qu'imparfaitement aujourd'hui, entre la serre chaude et la serre froide. Lorsque ce programme aura été réalisé, les serres de Lyon n'auront rien à envier à celles du Parc royal de Kew aux environs de Londres.

CHAUFFAGE. — Le chauffage a été l'objet d'une étude approfondie que nous n'avons pu mener à bonne fin qu'après avoir été étudié les installations adoptées dans les serres du Parc de Kew aux environs de Londres, les seules qui, par leurs dimensions, se trouvent dans des conditions analogues.

Le système à circulation sans fin d'eau chaude, déjà employé aux serres existantes, a été adopté pour la grande serre du jardin d'hiver. Son chauffage comprend trois circuits en tuyaux de 0^m 10 de diamètre, alimentés par quatre chaudières dont une de secours et présentant ensemble un développement de 2,500 mètres de tuyaux non compris les collecteurs d'arrivée et de départ. Les tuyaux sont placés sur le pourtour intérieur et sous les allées, dans des canaux en maçonnerie recouverte de plaques en fonte ajourées.

Les collecteurs sont agencés de telle manière que les courants d'eau produits par les quatre chaudières aussi bien que par les chaudières de la serre chaude et de la serre aux palmiers puissent être concentrés dans tel circuit que l'on veut. Les chaudières ont été établies pour satisfaire aux conditions suivantes :

1° Pouvoir entretenir à une température de 80° centigrades l'eau contenue, renouvelée par un courant d'eau à 30° de un litre par seconde ; de telle sorte que chaque chaudière peut émettre à raison de un litre par seconde un courant d'eau chaude à 80° qui lui fait retour après avoir perdu 50° de sa température ;

2° Brûler indifféremment de la houille ou du coke ;

3° Les canaux intérieurs devront être disposés de manière à pouvoir être visités et enlevés avec facilité.

Le thermosiphon de la grande serre comprend environ 18 mètres courants de tuyaux par cent mètres cubes d'air à chauffer de manière à l'entretenir dans une température constante d'environ 8 à 10° quelle que soit la température extérieure.

EXÉCUTION DES TRAVAUX. — L'exécution des travaux a présenté certaines difficultés en ce que les plantes démenagées devaient être réintégrées avant l'hiver et que certains végétaux de haute taille ne pouvaient être sortis sans de graves dangers.

Voici l'ordre adopté dans les travaux et les précautions suivies :

Les travaux ayant été mis en adjudication le 22 juillet 1880, on exécuta immédiatement les maçonneries des soubassements et des cheminées qui étant placées en dehors du périmètre des serres existantes, ont pu être construites sans exiger aucune démolition. Pendant l'hiver on prépara dans l'usine, les pièces de la charpente métallique qui arrivèrent successivement sur les lieux à partir du mois de mai 1881.

Les deux pavillons flanquant le corps principal furent démenagés et démolis ainsi que les bas-côtés du corps principal dont on isola la nef par deux cloisons en planches rendues hermétiques par des couvre joints.

DÉPENSE. — La dépense s'est élevée à la somme de 249,078 fr. 39, savoir :

Construction.	Maçonnerie	12.717 69	
	Charpente métallique	141.360 55	
	Vitrerie	17.782 85	177.219 76
	Zinguerie	5.358 67	
Chauffage.	Établissement de quatre chaudières et de 2.500 mètres de tuyaux	39.502 55	
	Claies d'ombre.	15.713 95	
	Travaux d'aménagement.	16.642 13	
	Dépense totale	249.078 39	

Dépense de la construction par mètre carré de surface recouverte en plan $\frac{177219.76}{15740} = 114.72$

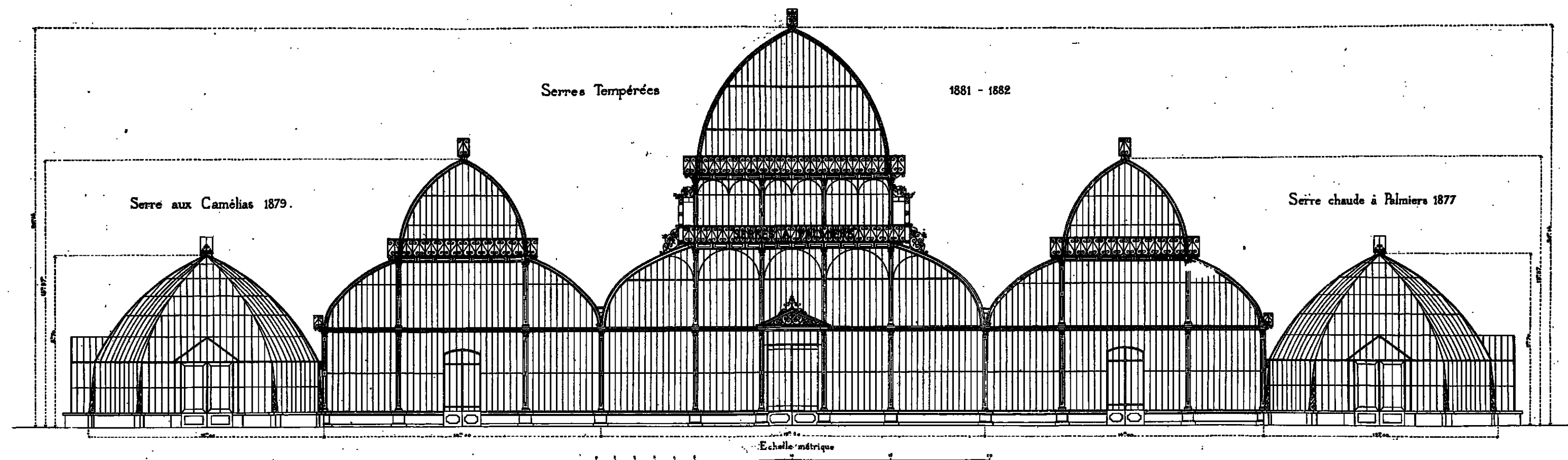
Dépense de la construction par mètre carré de surface enveloppante $\frac{177219.76}{3563} = 49.79$

Dépense de la construction par mètre cube de capacité $\frac{177219.76}{13700} = 12.99$

Dépense de chauffage par mètre cube de capacité $\frac{39502.55}{13700} = 2.88$

TRAVAUX RESTANT À EXÉCUTER. — Le projet général de re-

VILLE DE LYON — SERRES DU PARC DE LA TÊTE-D'OR



M. DOMENGET, INGÉNIEUR EN CHEF, DIRECTEUR DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE LYON

L'ordre dans les approvisionnements ayant été combiné à cet effet, on put édifier en toute hâte les deux pavillons qui furent terminés, vitrés et pourvus de leurs moyens de chauffage avant l'entrée de l'hiver, et fermés par des cloisons provisoires le long des bas-côtés démolis du corps principal.

Les plantes précédemment démenagées furent entassées sous ces pavillons. A ce moment la carcasse métallique du corps principal était à peu près entièrement mise en place.

Les travaux, forcément suspendus pendant l'hiver, ne purent être repris que vers la fin d'août 1882, en raison de formalités

administratives dont l'accomplissement ne put malheureusement être évité; mais à partir de ce moment les travaux extérieurs furent vigoureusement poursuivis et terminés avant les froids. La saison n'ayant pas été rigoureuse on put procéder immédiatement à la pose des appareils de chauffage du corps principal, démolir l'ancienne construction et procéder à l'aménagement définitif des végétaux qui fut terminé quelques jours avant le 31 mars 1883, date fixée pour l'inauguration des nouvelles serres.

Grâce aux précautions prises, aucune plante n'a sérieusement souffert.

construction et d'agrandissement des serres dont le principe a été admis par le Conseil municipal n'est encore réalisé qu'en partie. Pour le terminer, il faut en outre enlever et reconstruire sur d'autres emplacements, les serres hollandaises qui ne peuvent être conservées dans la situation encombrante qu'elles occupent. Ces serres sont d'ailleurs dans un état de dégradation et en quelque sorte de misère qui contraste avec les richesses végétales qu'elles contiennent.

Les nouvelles serres seront, d'après notre avant-projet, reconstruites à droite et à gauche des grandes serres, de manière

à former avec elles, trois des côtés d'une grande cour d'honneur dont le quatrième restera ouvert pour recevoir une large allée tracée en ligne droite, dans l'axe de la nef principale, jusqu'à l'allée de la Tête-d'Or.

Ces serres seront exclusivement destinées à conserver les plantes de collection. Quant aux plantes décoratives, elles seront définitivement reléguées dans des serres spéciales à établir en dehors de la cour d'honneur.

On établira également dans les communs, les serres à multiplication.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Lyon-Review. — Nous recevons au dernier moment le numéro de février 1884, du *Lyon-Review*.

Ce numéro est très intéressant et renferme surtout une biographie bien complète, avec un beau portrait de Chenavard, architecte, par M. A. Steyert, écrivain et artiste de talent.

Ce portrait a été mis gracieusement à la disposition du *Lyon-Review*, par la *Construction Lyonnaise*.

Découverte d'une nécropole gallo-romaine. — Un propriétaire de Trun (Orne), M. Désiré Lefèvre, ayant pratiqué des fouilles dans son champ voisin de la ville, a découvert des tombeaux à une faible profondeur. Ces tombeaux sont remplis d'ossements humains ; c'est ainsi que dans l'un d'eux, qui mesure 1 mètre 95 c. de longueur, 0 m. 54 c. à l'une de ses extrémités et 0 m. 23 c. à l'autre, avec une profondeur moyenne de 0 m. 32 c., on a trouvé neuf squelettes parfaitement conservés. Plusieurs centaines de squelettes ont été retirés de terre. La plupart ne portaient aucun signe distinctif ou ornement. Un d'eux seulement avait une épée en fer, peu longue mais très solide, ainsi que des agrafes en bronze. Des débris de vases antiques ont été reconnus en beaucoup d'endroits ainsi que des fragments assez considérables de tuiles romaines. Une voie romaine, qui existe encore, partageait la nécropole en deux parties.

Découverte archéologique à Nantes. — Dans les fouilles entreprises à l'abside de la cathédrale de Nantes, on vient de découvrir les ruines d'un temple païen qui paraît remonter au XI^e siècle.

On a même pu déterminer son ancienne position.

On a également trouvé des monnaies d'Alain-Fergent, de Conan III, son fils, duc de Bretagne ; de Foulques III et IV, comtes d'Anjou, etc. ; des statues d'évêques des XV^e et XVI^e siècles, presque complètes ; une urne funéraire, malheureusement brisée, mais remarquable par sa grandeur ; des fragments de chapiteaux et de colonnes torses en marbre blanc. Toutes ces curiosités ont été transportées au musée de Nantes.

L'impôt sur des œuvres d'art françaises en Amérique. — M. Morton, ministre de Etats-Unis en France, vient d'aviser le comité des artistes américains à Paris que « le bill visant la réduction des droits d'entrée sur les œuvres d'art à 10 0/0 *ad valorem*, a été favorablement rapporté par le Comité des voies et moyens, et est maintenant soumis à l'examen du comité entier de la Chambre des représentants où l'on croit à une majorité considérable en faveur de son adoption. »

C'est une bonne nouvelle pour les artistes français ; les Américains acquièrent, en effet, un grand nombre d'œuvres d'art chez nous ; ils en acquerront davantage lorsque cet impôt exorbitant sera aboli.

Société des Ingénieurs-Mécaniciens anglais. — La célèbre Société des Ingénieurs-Mécaniciens anglais, qui porte le nom d'« Institution of Mechanical Engineers, » vient d'admettre M. Decauville aîné au nombre de ses membres. Nous adressons nos félicitations à M. Decauville, qui est un des rares ingénieurs français ayant réussi à faire des affaires suivies chez nos voisins les Anglais. Pour arriver à vendre en Angleterre et jusque dans les chantiers de la Clyde, du matériel de chemin de fer portatif construit dans les Ateliers du Petit-Bourg près Paris, il faut que ce matériel ait une supériorité bien réelle sur les produits similaires fabriqués en Angleterre.

Cette nouvelle récompense est venue, du reste, à la suite des nombreux succès obtenus par M. Decauville dans les Expositions en Angleterre et aux Indes.

TABLEAU RÉCAPITULATIF ET ANALYTIQUE DES DÉPENSES

NATURE DES TRAVAUX	SERRERIE CHAUDE				SERRERIE AUX CAMÉLIAS				GRANDES SERRERIES TEMPÉRÉES				TOTAUX				
	POIDS DES FERS		DÉPENSES		POIDS DES FERS		DÉPENSES		POIDS DES FERS		DÉPENSES						
	TOTAL	PAR MÈTRE CARRÉ D'ENVELOPPE	TOTAL	DE SURFACE RECOUVERTE D'ENVELOPPE	TOTAL	PAR MÈTRE CARRÉ D'ENVELOPPE	TOTAL	DE SURFACE RECOUVERTE D'ENVELOPPE	TOTAL	PAR MÈTRE CARRÉ DE SURFACE COUVERTE	TOTAL	DE SURFACE RECOUVERTE D'ENVELOPPE		PAR MÈTRE CUBE DE CAPACITÉ			
Construction	Kilos 19,300	Kilos 26 44	fr. c. 22,651 72	fr. c. 63 63	fr. c. 31 03	fr. c. 10 31	Kilos 24,470	Kilos 32 53	fr. c. 28,544 87	fr. c. 84 54	fr. c. 38 06	Kilos 238,206 30	Kilos 66 01	fr. c. 176,249 79	fr. c. 14 72	fr. c. 49 70	fr. c. 12 94
Chauffage.	»	»	14,515 22	»	»	6 60	»	»	2,207 78	»	»	»	»	33,502 15	»	»	2 58
Claies d'ombre.	»	»	4,275 »	»	5 86	»	»	»	3,805 45	»	»	»	»	15,712 05	»	»	4 41
Installations intérieures.	»	»	4,197 50	3 52	»	»	»	»	4,733 74	13 92	»	»	»	10,642 13	13 42	»	»
	19,300		42,642 14				24,400		41,581 81			238,206 30		249,078 89			333,102 67

TOTAL

Par mètre carré de surface recouverte. 173 fr. 49
 Par mètre carré d'enveloppe. 66 fr. 09
 Par mètre cube de capacité. 18 fr. 30

Lyon, le 10 mai 1884

L'ingénieur en chef, directeur de la Voirie de la Ville de Lyon,
 DOMENGET

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Maison, angle sud-ouest de la ruelle de la Vitriolerie et de la rue des Culattes. M. Durant, rue des Asperges, 105, par M. Vacher, architecte. — Exhaussement, rue Bellièvre, angle de la rue du Doyenné. M. Frongé, y demeurant. — Exhaussement, 2, rue Jacquard. M. Bigot, 12, rue Villeneuve. — Exhaussement, 12, rue Montesquieu. M. Bertholus y demeurant. — Exhaussement, angle nord-ouest des rues Garibaldi et de Crillon. M. Laurent, par M. Laurensen, architecte. — Démolition et reconstruction, 32, cours Charlemagne. M. B. Iloud, y demeurant. — Démolition et reconstruction d'un hangar, rue Jangot, côté sud, entre les rues Saint-André et Bêchevelin. M. Mosoni, rue Saint-André, 1. — Maison, 38, rue Sainte-Jeanne. M. Cicéron, rue Sébastien-Gryphe, 69, par M. Laurensen, architecte. — Deux hangars, rue Moncey, cirque Rancy. M. Rancy, par M. Jacquignon, rue Mazonod, 97. — Maison, cours Vitton, côté droit, partie comprise entre le boulevard des Brotteaux et la ligne du chemin de fer de Lyon à Genève. M. Latour, 106, rue Vendôme. — Mur de clôture, 101, rue Sébastien-Gryphe. M. Devillard, rue Creuzet, 22. — Hangar, 27, rue Seguin. M. Mehay, 18, rue Charlemagne. — Maison, 15, rue Smith. M. Gidon, 7, rue Henri IV. — Maison, rue Dunois, 36. M. Grimonet, par M. Pierre Dumont, quai de l'Hôpital, 22.

Nous prévenons nos lecteurs que nous procédons à une réorganisation complète de nos renseignements. Nous espérons que nos efforts seront couronnés de succès.

Nous rappelons aussi, que nous publions le 15 de chaque mois, une feuille SUPPLÉMENT, pour les adjudications, en outre, un AVIS à des époques indéterminées, quand il y a lieu.

TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1^{er} ARRONDISSEMENT. — *Place de Serin*. — Groupe scolaire, Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Geneste, 55, rue de Créqui; entrepr., MM. Vial, 7, quai des Étroits et M. Dubouin fils, 3, rue des Docks. — Toiture. — *Rue Neyret, retour Grande-Côte et des Tables-Claudiennes*. — Groupe scolaire, Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Richard, 2, rue d'Oran; entrepr., M. Bourdeix, 11, rue Pailleron. — Au 1^{er} étage — *Rue Bât-d'Argent*, 45. — Bâtiment de rapport, Propr., une société civile; arch., M. Boiron, 8, rue Constantine; entrepr., MM. Gay et Baguard, 4, rue des Marronniers. — Au 3^e étage. — *Rue Bât-d'Argent*, 8. — Bâtiment de rapport, Propr., M. Clermont (Pierre); arch., M. Clermont fils, 71, rue Vauban; entrepr., M. Ballet, 220, rue Boileau. — Au 2^e étage. — *Rue Lanterne*, 7 et 18, rue Constantine. Bâtiment de rapport, Propr., M. Gayet; arch., M. Misme, 7, rue de la Martinière. Entrepr., M. Dumont, 8, place de la Platière. — A la façade.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Seguin*. — Bâtiment pour atelier de menuiserie et habitation. Propr., M. Mehay; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille. — Couvert.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Avenue de Saxe, retour rue Vaudray*. — Maison de rapport, Propr. et entrepr., M. Lelarge, cours Lafayette; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre. — Au 3^e étage. — *Rue Voltaire*, 49. — Bâtiment de rapport, Propr., M. Faivre, rue Moissonnier; entrepr., M. Belloffe, place des Maisons-Neuves, Villeurbanne. — Couvert. — *Route de Grenoble*, 82. — Bâtiment de rapport, Propr., M. Perret, charpentier à Montplaisir; entrepr., MM. Canque et Malvéty, à Montplaisir. — Couvert. — *Rue Chaponnay, retour rue de l'Arquebuse*. — Maison de rapport, Propr. et entrepr., MM. Gonyon, 56, cours de la Liberté; arch., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière. — Au 2^e étage. — *Cours de la Liberté, retour rues de Bonnet, Pierre-Corneille et Servient*. — Hôtel de Préfecture, Propr., le Gouvernement; arch., M. Louvier, 7, quai Fulchirou; entrepr., M. Duchez, 1, place d'Albon. — Fondations. — *Avenue de Saxe, retour rue Saint-Jacques*. Bâtiments de rapport, Propr. et entrepr., M. Lelarge, 72, cours Lafayette; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre. — Au 3^e étage. — *Rue Vendôme, retour rue Chaponnay*. — Bâtiment de rapport, Propr., M. Mestrallet; arch., M. Laurensen, 13, place du Pont; entrepr., MM. Fessetaud (Louis) et fils, 81, rue Vauban. — Au 4^e étage. — *Rue Duguesclin*, 120. — Maison de rapport, Propr., une société civile; arch., M. Pascalon, 6, rue de la République; entrepr., MM. Fessetaud (Louis) et fils, 81, rue Vauban. — Au 4^e étage.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Clos Fayet, rues Dechazelle, Saint-Pothin et des Missionnaires*. — École Normale d'instituteurs, Propr., Ville de Lyon; arch., M. Bellemain, 25, rue Saint-Pierre; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — A la toiture.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rues d'Écully et de la Duchère*. — Groupe scolaire, Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Porte, 18, rue Mulet;

entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Au 4^e étage.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Entrée du Parc, près le Rhône*. — Monument à la mémoire des légionnaires du Rhône. Arch., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Piédestal. — *Rue Mongolfier*, 98. — Maison de rapport, Propr., M. Buisson, cours Lafayette, 32; arch., M. Bolard, boulevard de la Croix-Rousse, 103; entrepr., M. Pénelon, 18, rue du Charriot-d'Or. — Couvert. — *Rue Tête-d'Or, retour rue Tronchet*. — Groupe scolaire, Propr., la Ville de Lyon; arch., M. André, 82, avenue de Saxe; entrepr., MM. Fessetaud (Louis) et fils, 81, rue Vauban. — Au 1^{er} étage — *Place Saint-Pothin, retour rue Vendôme*. — Maison de rapport, Propr., la Société anonyme des Immeubles lyonnais, directeur, M. Dubouis; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre. — Au 2^e étage. — *Avenue de Saxe et place Saint-Pothin*, 96. — Bâtiment de rapport, Propr. et entrepr., M. Nann (Charles), 4, rue de Marseille. — Au 3^e étage. — *Avenue de Saxe*, 98. — Bâtiment de rapport, Propr., et entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre. — Au 3^e étage. — *Place Saint-Pothin*, 5. — Bâtiment de rapport, Propr., M. Pehu; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tournes; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Au 4^e étage. — *Cours Vitton, retour boulevard du Nord*. — Bâtiment de rapport, Propr., et entrepr., MM. Feuga et Despierres; arch., 6, place des Célestins; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui. — Rez-de-chaussée. — *Rue Bugeaud*, 38. — Bâtiment de rapport, Propr., M. Vellet; arch., M. Tarchier, 15, quai Saint-Antoine; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Au 4^e étage.

Bully. — Maison, Propr., M. Gillet; arch., M. Boyon; entrepr., M. Magadoux. — Couvert. — Maison, Propr., M. Blanc; entrepr., M. Voiron. — Couvert. — Maison, Propr., M. Mollon; entrepr., M. Voiron. — Couvert. — Maison, Propr., M. Gillet; arch., M. Boyon; entrepr., M. Magadoux. — Au 1^{er} étage. — Maison, Propr., M. Blanc, arch., M. Boyon; entrepr., M. Voiron. — Au 1^{er} étage. — Maison, Propr., M. Mollon; arch., M. Boyon; entrepr., M. Voiron. — Mur de clôture, Propr., la Commune; entrepr., M. Voiron. — Mur de clôture, Propr., M. Gillet; entrepr., M. Voiron. — Mur de clôture, Propr., M. Vermare; entrepr., M. Voiron. — Mur de clôture, Propr., M. Solichon, entrepr., M. Magadoux. — École libre. — Propr., M. Gillet; arch., M. Bayon; entrepr., M. Magadoux. — Rez-de-chaussée. — Maison Bourgeoise. — Prop., M. Blanc; arch., M. Lion; entrepr., M. Voiron. — Au rez-de-chaussée. — Mur de clôture. — Prop., M. Chavant; entrepr., M. Voiron. Caluire. — 182, grande rue Saint-Clair. Maison bourgeoise, Propr., M^{me} Clauzel; arch., M. Bonnafé, 13, rue des Augustins; entrepr., M. Sauvanot, 168, Grande-Rue, Saint-Clair. — Couvert.

Caluire (Vassieu). — Maison bourgeoise, Propr., M^{me} Bouillin; arch., M. Bonnafé, 13, rue des Augustins; entrepr., M. Chaury, grande rue Saint-Clair. — Couvert.

Montplaisir. — *Rue Saint-Gilbert*. — Maison bourgeoise, Propr., et arch., M. Forchet, rue des Tuilliers, à Montplaisir; entrepr., MM. Canque et Malvéty, 63, rue des Maisons-Neuves, à Montplaisir. — Couvert.

Oullins. — *Rue du Perron, retour Chemin de Jacquart*. — Maison bourgeoise, Propr., M. Gonnat, même lieu; entrepr., M. Nosny, à Oullins, boulevard de l'Izeron. — Couvert.

Pierre-Bénite. — *Rue Froide*, 47. — Maison bourgeoise, Prop., M. Chevreau (B.), au même lieu; entrepr., M. Bonnichon (J.), à Pierre-Bénite. — Couvert.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 19 mai, 2 h. — Groupe scolaire, quai Fulchiron (voir n° 13). — 1^{er} lot, M. Leduc (J.), rue d'Écaro, 48, Lyon, adjud., à 14 fr. 50 p. 100. — 2^e lot, M. Montagnon, 5, place de la Charité, à Lyon, adjud., à 5 fr. 25 p. 100. — 3^e lot, Filiolau, rue de Saint-Cyr, adjud., à 3 p. 100. — 4^e lot, M. Bruno, rue des Marais, 5, à Mâcon, adjud., à 15 p. 100. — 5^e lot, M. Lanet, à Saint-Julien-en-Jarret (Loire), adjud., à 36 fr. p. 100. — 6^e lot, M. Mounet, 105, cours de la Liberté, adjud., à 3 p. 100. — 7^e lot, M. Dedominici, 14, rue de la Barre, adjud., à 27 fr. 50 p. 100.

Rhône. — Le 17 mai. — Chemins vicinaux (voir n° 13). — 1^{er} lot, M. Buffino, 20, rue de Marseille, à Lyon, adjud., à 17 p. 100. — 2^e lot, M. Ménard, 34, cours du Midi, Lyon, adjud., à 15 p. 100. — 3^e lot, M. Grange, à Sainte-Catherine, adjud., à 7 p. 100. — 4^e lot, M. Joly, à Saint-Symphorien-sur-Coise, adjud., au prix de devis. — 5^e lot, M. Bernard, à Saint-Laurent-de-Chanoux-et, adjud., au prix du devis. — 6^e lot, M. Peneyrol, à Saint-Bel, adjud., à 13 p. 100. — 7^e lot, M. Champinat, à Ampuis, adjud., à 14 p. 100. — 8^e lot, M. Dessalles, à Montargy, adjud., à 10 p. 100. — 9^e lot, M. Ménard, cours du Midi, Lyon, adjud., à 15 p. 100. — 10^e lot, M. Rigaud, à Givors, adjud., à 13 p. 100. — 11^e lot, M. Dessalles, à Montargy, adjud., à 15 p. 100. — 12^e lot, M. Bernard, à Soulieu-en-Jarret, adjud., à 26 p. 100. — 13^e lot, M. Cnomettes (Blaise), à Collonges, adjud., à 15 p. 100. — 14^e lot, M. Blachy, à Givors, adjud., à 15 p. 100. — 15^e lot, M. Bernard, à Soucieu-en-Jarret, adjud., au prix du devis. — 16^e lot, M. Garnier, à Riverie, adjud., à 21 p. 100. — 17^e lot, M. Jarry, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, adjudicataire, à 6 p. 100. — 18^e lot, M. Jarry (Fr.), à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, adjud., à 12 p. 100. — 19^e lot, pas adjugé. — 2^e lot, M. Rivoire, à Chasselay, adjud., à 4 p. 100. — 21^e lot, M. Rivoire, à Chasselay, adjud., à 12 p. 100. — 22^e lot, M. Nue, aux Chères, adjud., à 15 p. 100. — 23^e lot, Rivoire, à Chasselay, adj.

à 14 p. 100. — 24^e lot. M. Châtel, à Taluyers, adjud., à 21 p. 100. — 25^e lot. M. Des-salles, à Montarcy, adjud., à 29 p. 100. — 26^e lot. M. Pirasset, à Fontaines-sur-Saône, adjud., à 1 p. 100. — 27^e lot. M. Chomettes (Blaise), à Collonges, adjud., à 15 p. 100. — 28^e lot. M. Brugeron (A.), à 11 p. 100. — 29^e lot. M. Bessalles, à Montarcy, adjud., à 27 p. 100. — 30^e lot. M. L'hospital, à Dorieux, adjud., à 15 p. 100. — 31^e lot. M. Bajard, à Saint-Martin-en-Haut, adjud., à 12 p. 100. — 32^e lot. M. Ballet (Th.), à Pontcharra, adjud., à 2 p. 100.

Rhône. — Le 15 mai. — Egout de deuxième type entre la rue Montesquieu et la rue des Trois-Pierres (voir n° 13), M. Gavarnier (F.), rue Laurencin, 15, adjud., à 22 p. 100.

Creuse. — Le 27 avril. — Mairie de Jalesches. Construction d'une maison d'école. M. Martin (Jean), à Clugnat (Creuse), adjud., à 3 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 14 juin. — Mairie de Saint-Julien-sur-Bibost. Service vicinal. Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Chinay à la Grande Botte et à Brulhioles. Ouverture entre les points JK et LA, du plan approuvé le 14 octobre 1876. Mont., 1.800 fr. A valoir, 95 fr. A recevoir en nature, 400 fr.

Renseignements chez M. l'agent voyer en chef, 17, rue de Jarente, Lyon.

Rhône. — Jeudi 10 juin, 2 h. — Hôtel de Ville de Lyon. Egout du troisième type sous la rue de Vendôme dans la partie comprise entre la cours Gambetta et la rue Villeroi Terrassements, maçonnerie et pavage. Mont., 14.476 fr. 95. Cant., 850 fr. Certificat visé par M. l'ingénieur en chef, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie de Lyon, 1^{re} division, bureaux des travaux de la ville.

Rhône. — Jeudi 10 juin, 2 h. — Hôtel de Ville. Groupe scolaire, rue Jacquard, entre la rue Denfert-Rochereau et l'avenue des Tapis. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Mont., 159.530 fr. Pierres de taille. Mont., 143.000 fr. Total, 302.530 fr. Cant., 15.200 fr. — 2^e lot. Travaux de ciment. Mont., 11.000 fr. Cant., 550 fr. — 3^e lot. Charpente en bois. Mont., 17.500 fr. Cant., 2.400 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Mont., 59.000 fr. Cant., 3.000 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Mont., 70.000 fr. Cant., 3.300 fr. — 6^e lot. Zing et plomberie. Mont., 12.000 fr. Cant., 600 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 36.500 fr. Cant., 1.850 fr.

Certificat visé par M. de Champ, architecte, directeur des travaux, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la mairie de Lyon, 1^{re} division, bureau des travaux de la ville.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 4 juin, 4 h. — Mairie de Marseille. Quatre établissements scolaires. — 1. Groupe scolaire, quartier Mennepi. Mont., 320.000 fr. Cant., 15.000 fr. — 2. Ecole professionnelle de garçons de la rue Vincent. Mont., 125.000 fr. Cant., 6.000 fr. — 3. Ecole supérieure de garçons, boulevard de la Liberté. Mont., 210.000 fr. Cant., 10.000 fr. — 4. Ecole maternelle, rue Poirier. Mont., 117.000 fr. Cant., 4.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 8 juin, à 3 h. — Mairie de Chaleins. Construction de deux ponts. Mont., 6.845 fr. 15. Cant., 230 fr.

Renseignements à la mairie.

Aisne. — Vendredi 13 juin, 1 h. 30. — Travaux et fournitures à l'asile de Pré-montiré. Maçonnerie, 19.245 fr. 88. Charpente, 5.685 fr. 28. Couverture, 5.521 fr. 92. Menuiserie, 6.273 fr. 74. Mont., 40.000 fr. A valoir, 3.273 fr. Cant., 1.840 fr.

Renseignements à la 2^e division de la préfecture, bureau des travaux publics, et chez M. Marquiset, architecte départemental de la 2^e circonscription de l'arrondissement de Laon.

Cher. — Lundi 9 juin, 1 h. 1/2. — Préfecture. Achèvement de l'archevêché de Bourges. — 1^{er} lot. Maçonnerie, 52.630 fr. 44. Cant. prov., 2.630 fr. Déf., 5.260 fr. — 2^e lot. Charpenterie, 6.185 fr. Cant. prov., 310 fr. Déf., 620 fr. — 3^e lot. Couverture et plomberie, 8.553 fr. Cant. prov., 440 fr. Déf., 880 fr. — 4^e lot. Serrurerie, 5.935 fr. Cant. prov., 205 fr. Déf., 590 fr. — 5^e lot. Menuiserie, 20.103 fr. 86. Cant. prov., 1.455 fr. Déf., 2.910 fr. — 6^e lot. Peinture, vitrerie et tenture, 15.191 fr. 88. Cant. prov., 760 fr. Déf., 1.520 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, 13.425 fr. 32. Cant. prov., 670 fr. Déf., 1.340 fr.

Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire. — Vendredi 6 juin. — Sous-préfecture de Châlon-sur-Saône. 2 h. — Chemins vicinaux. Saint-Désert. Construction du chemin n° 5, 10.400 fr. — Saint-Germain-du-Plain. Construction du chemin, n° 4. Mont., 10.400 fr. — Palteau. Construction du chemin d'intérêt commun, n° 70. Mont., 11.000 fr. — Saint-Jean-des-Vignes. Construction d'une partie du chemin vicinal, n° 18. Mont., 1.500 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Samedi 7 juin, 2 h. — Mairie de Tournus. Chemin vicinal, n° 14. Empierrement et ouvrages d'art de Tournus à Simandre. Mont., 3.650 fr.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 12 juin, 2 h. — Mairie de Saint-Nizier-sous-Charnoy. Réparations à la maison d'école. Mont., 3.631 fr. 93, non compris une somme à valoir. Renseignements à la mairie.

Seine. — Le 15 octobre. — Ville de Paris. Concours pour la construction et l'installation à l'usine projetée à Maillot de machines élévatoires hydrauliques et à vapeur.

Un concours est ouvert, conformément au vote du Conseil municipal de Paris, en date du 10 avril 1884, pour la construction et l'installation, dans l'usine projetée à Maillot (Yonne), de pompes élévatoires actionnées par des moteurs hydrauliques et à vapeur, pour élever au niveau de l'aqueduc collecteur de la Vanne les eaux provenant de la dérivation de la source de Cochetpès.

Une commission administrative se réunira à l'Hôtel-de-Ville, le 15 octobre 1884, à 1 heure après midi, pour, en séance publique, recevoir les propositions des concurrents et décider de leur admission. Tout constructeur-mécanicien qui voudra concourir devra déposer les pièces suivantes :

Sous une première enveloppe :

1^o Un ou plusieurs certificats authentiques constatant qu'il a déjà exécuté des machines analogues à celles qu'il s'agit de construire, et qu'il s'est toujours parfaitement acquitté de ses engagements. Ces certificats devront avoir été soumis, quinze jours au moins avant la séance, au visa de M. Couche, ingénieur en chef des eaux, dont les bureaux sont situés avenue Victoria, 4 ;

2^o Un projet rédigé conformément aux programmes et cahier des charges arrêtés par le Conseil municipal, avec dessins, plans, devis et mémoire explicatif. Ces documents seront signés par le soumissionnaire.

Sous une seconde enveloppe :

1^o Un engagement de verser à la Caisse municipale, si le projet est choisi par la Commission, une somme de 12.000 fr. à titre de cautionnement ;

2^o Une soumission sur papier timbré, qui portera le prix à forfait auquel le soumissionnaire s'engage à faire la fourniture, le transport et la pose des machines,

ainsi que le minimum de rendement et le maximum de consommation qu'il entend garantir.

Renseignements à l'Hôtel-de-Ville, direction des travaux (1^{re} division, 2^e bureau), bureau des eaux, des canaux et de l'assainissement.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Puteaux. — Le 16 juin. — Mairie de Puteaux. Artillerie. Atelier de construction de Puteaux. Adjudication de plomb et d'étain. — 1^{er} lot. 350.000 kil. de plomb en saumons. — 2^e lot. 38.000 kil. d'étain en saumons.

Renseignements dans les bureaux de l'atelier de construction de Puteaux, quai National, 4.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Paris. — Samedi 14 juin, 10 h. — Construction de vingt-deux maisons de garde avec leurs dépendances, puits, celliers, etc., sur la ligne de Poitiers à Bressuire (section de Poitiers à Neuville) et de Poitiers à Angers (section de Neuville à Arçay). Mont., 119.027 fr. 88. Cant., 3.170 fr.

Renseignements au siège de l'administration des chemins de fer de l'État (1^{re} division des travaux techniques), rue de Châteaudun, 42, à Paris, au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, rue Saint-Etienne, 16, à Tours, et au bureau de l'ingénieur du 2^e arrondissement, rue des Fosses-Saint-Georges, 38, à Tours.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Paris. — Le 5 juin. — Direction des bâtiments civils et des palais nationaux. Agrandissement du poste central du ministère des postes et des télégraphes. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, égouts. Mont., 300.000 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Mont., 57.000 fr.

Renseignements au Palais-Royal (salle des adjudications).

Certificats visés par M. Rigault, architecte, à l'agence des travaux du ministère des postes et télégraphes.

Paris. — Le 5 juin. — Travaux de menuiserie au Muséum d'histoire naturelle. Mont., 470.000 fr.

Renseignements au Palais-Royal (salle des adjudications).

Certificat visé par M. André, architecte, à l'agence des travaux du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPÔTS
DE LA PLAGE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
	9 mai	16 mai	23 mai
BOIS			
Chêne de Bourgogne... le mètre cube	90	à	120
Sapin de la Saône... — —	48	»	56
Sapin du Rhône... — —	44	»	52
PIERRES			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)			
Allèges... — —	42	»	45
Pierre de taille brute... — —	45	»	50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25	»	28
Moellons bruts... — —	6 50	»	7 50
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges... le mètre cube	35	»	38
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise... le mètre courant	5	»	5 50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16	»	18
Moellons bruts de Couzon... le mètre cube	5 25	»	6
MÉTALX			
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe... les 100 kil	18 50	18 50	18 50
Ponte de 2 ^e fusion... — —	162	»	162
Cuivre en lingots Chili affiné... — —	182	»	180
Cuivre rouge en feuilles... — —	170	»	167 50
Cuivre jaune... — —	240	»	230
Étain Banca... — —	230	»	240
Étain Billiton... — —	32	»	32
Plomb doux, 1 ^{re} fusion... — —	34 50	»	35
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles... — —	35	»	35
Zinc refondu, 2 ^e fusion... — —	52	»	52 50
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne... — —	51	»	51
Zinc — autres marques... — —	d 63	»	d 63
Acide oléique (Oleïne)... — —	d 63	»	d 63
HUILES (Droits d'accise en sus)			
Huile de lin... les 100 kil	69	»	69
— de colza brute indigène... — —	82	»	82
— — épurée id... — —	88	»	88
Acide stéarique (Stéarine)... — —	140	»	140
DROGUERIE			
Alun épuré... les 100 kil	25	»	25
— ordinaire... — —	20	»	20
Essence de térébenthine... — —	75	»	75
Sel de soude 80 degrés... — —	24	»	24
SPIRITUEUX (En entrepôt)			
Esprit 3/6 Béziers à 86 degrés... l'hectol	110	»	110
— de marc... — —	105	»	105
— Nord fin... à 93 degrés... — —	58	»	59
— — extra-fin... — —	61	»	62
— de grains... — —	76	»	76
— mauvais goût... — —	48	»	48 50

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue Thomassio, 32. Acq., M. A. Véronnet, 9, rue des Archers; M. P. Dumont, 9, quai de l'Hôpital; C. Perret, 21, cours Gambetta; E. Lombard, 9, rue de Crillon. — Rue Ney, 74. Acq., M. Armand, 173, rue Moncey. — Rue Neyard, 11. Acq., M. J.-B. Randu, 9, rue d'Ecully. — Chemin de Choulans, 102 et rue des Basses-Verchères, 1. Acq., la ville de Lyon (7.800 fr.). — Constructions élevées sur le terrain de la Compagnie P.-L.-M., près la gare des Brotteaux. Acq., M. Latour, 106, rue de Vendôme. — Place Bellecour, 23. Acq., M. Bonthoud, 15, rue Montaigne, à Paris (134.000 fr.). — Rue Ponteau, 11 et 13. Acq., M. Imbert, 17, rue Sainte-Catherine (141.000 fr.). — Rue Boileau, 17. Acq., Madame veuve Gilbertier, 7, rue Fournet (12.500 fr.). — Cours de la Liberté, 82. Acq., M. Grosseau, applicateur de ciment, 186, rue de Créqui (180.000 fr.). — Rue Duguesclin, 250. Acq., M. Cancallon, rue Cuvier 7. — Rue de Vendôme, 125. Acq., Madame veuve Burtelat, 18, rue Bugeaud (8.050 fr.). — Grande rue de la Guillotière, 25. Acq., M. Lafont, 9, cours Gambetta.

Villeurbanne. — Route de Crémieux. Acq., M. Bourdin, à Sérézin-du-Rhône (5.150 fr.).

Sain-Bel. — Au même lieu. Acq., M. Salgnat, à Vaugneray (7.850 fr.).

Ecully. — Lieu des Andréas et de Villeneuve. Acq., M. Rimaud, 37, rue Saint-Joseph, à Lyon (60.400 fr.).

Oullins. — Au même lieu. Acq., Mademoiselle Gagay, 16, rue de Jarente, à Lyon (9.000 fr.).

TERRAINS

Lyon. — A la Madeleine. Acq., la ville de Lyon (4.381 fr. 23), parcelle de 2 ares 43 centares. — Cours Vitton, 6 et rue de Séze. Acq., M. Trocon, 99, rue de Sully (19.100 fr., 746 ares 35 centares).

Saint-Fons. — Chemin du Port. Acq., Mademoiselle Jossereau, à Saint-Fons 412 mètres).

Crézieux-la-Varenne. — Lieu de la Chaudanne. Acq., la Commune (1.117 mètres).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS
DE SOCIÉTÉS

1^{er} mai. — Formation de la Société Coin, Ecureux et Gondin, pour l'exploitation d'un atelier de chaudronnerie, fers, etc., 24, chemin de la Scaronne, à la Mouche. — Durée, 9 ans. Capital, 6.000 fr.

1^{er} mai. — Formation d'une Société entre MM. Duret (Louis), Duffier (L.) et Saut (L.), pour l'entreprise de travaux publics et privés. Raison social: Duret et Cie, 65, rue des Quatre-Maisons. — Durée, 2 ans 9 mois. Capital, 50.000 fr. M. Duret, 50.000 fr.; par chacun des autres associés, 15.000 fr.

30 avril. — Dissolution de la Société Thivolle et Cie, entrepreneurs de charpente, rue Béchevelin.

8 mai. Dissolution de la Société Rostagnat et Chatron, architectes, place Bellecour, 8.

FAILLITES

22 avril. — Faillite du sieur Ducros, ferblantier, à Neuville-sur-Saône.

29 avril. — Faillite du sieur J. l'ansu, ferblantier-zingueur, 9, rue Lainerie.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ La Vie privée des Anciens, par M. René MÉNARD, illustrée d'après les monuments antiques, M. Cl. SAUVAGEOT. Les tomes I, II et III viennent de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p. et 772 fig.: 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 508 p. et 815 fig.: 30 fr. — Troisième vol. *Le Travail dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 607 p. et 750 fig.: 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. — Veuve A. Monel et Cie, éditeurs, 13, rue Bonaparte, Paris.

~ Manuel des Lois du Bâtiment, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché: 40 fr. — Librairie DUCHER et Cie, 51, rue des Ecoles, Paris.

~ Petit guide dans les constructions rurales, suivi d'une série de prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDIERE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

Les deux premières années du journal: LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant un beau-volume in-4° raisin. — Prix franco par la poste: 24 fr.

L'imprimeur-Gérant: PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et magasin de ciment de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE DES CEMENTS DE LA PORTE DE FRANCE.

PIERRE HENRY, quai Pierre-Seize, 15, Lyon. — Seul dépositaire pour tout le département du Rhône. Chaux, Ciments et Plâtres de toutes provenances. Boîtes: rue de la Bourse, 40, et place des Terreaux, 6.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA REYMOND, marchand de Pavés épaves, établis et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIE, GAY ET C^e, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Bureaux et entrepôts, rue de Marseille, 61. Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portland et chaux hydrauliques de Virieu-le-Grand. Ciments Boussins de Crest pour le Rhône et la Loire. Plâtres d'Armoys pour l'arrondissement de Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques du Teill. homme-d'arme, etc. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et autres provenances. — Expéditions France et Étranger.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — L'OUMEYROL, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon

ARDOISES, TILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES ARDOISES. GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

S. OLIVIER. Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue des Trois-Pierres, 65.

FOURNERY (FRANÇOIS), tient un entrepôt de sable de carrières premier choix, en gare de la Croix-Rousse, 3. S'adresser au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse, en face de la gare.

SONNERIES

SONNERIES ET SIGNAUX ÉLECTRIQUES — Sonneries ordinaires, Porte-Voix. Paratonnerres. — BOGEY et BOGEY, avenue de Saxe, 216.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52 — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums,

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

PICOLET, taille de pierres et ravalement. Spécialité de pierre blanche de Saint-Juste, rue Dunois, 116, Lyon.

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHARD ET C^e, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure. **JEALGEON FRÈRES**, entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnement permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

AVENDRE, quantité de cheminées en marbre, à moitié prix. Rue Servient, 105, Lyon.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacrost, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFIN TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, LOUIS FROQUET

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYSIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

FABRIQUE DE PLATRE
A la Demi-Lune, anc. maison Duclos (Et.)

CHAUX HYDRAULIQUES & CEMENTS

CARRIÈRE DE PLATRE
A Saint-Gilles (Saône-et-Loire)

ENTREPOT GÉNÉRAL DES TUILERIES DE BOURGOGNE

Approvisionnements considérables permettant de remplir de suite les plus fortes commandes. Le stock en magasin de tuiles, briques, carreaux, etc., s'élève toujours à près de **Deux millions de produits**. — Grand choix de **cheminées, poêlons, faïences, rives** et tous autres **accessoires d'ornementation**. Pour faciliter le choix de ces derniers produits, un vaste magasin est spécialement affecté à leur exposition.

TUILES EN VERRE. — CHASSIS EN FONTE. — CARREAUX DE VERDUN

Un matériel de plus de **quarante bateaux** assure avantageusement le service des **approvisionnements par eau** entre la Bourgogne et Lyon. — La Maison se recommande par le **bon marché** et la **bonne qualité** des marchandises qu'elle livre depuis douze ans à sa nombreuse clientèle.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — LYON

BOIS DE CHAUFFAGE

MAISON A CHALON-SUR-SAONE. — TRANSPORTS PAR EAU. — CONSTRUCTION DE BATEAUX

LYON
rue et place de la
RÉPUBLIQUE

CHALES, SOIERIES
LAINAGES

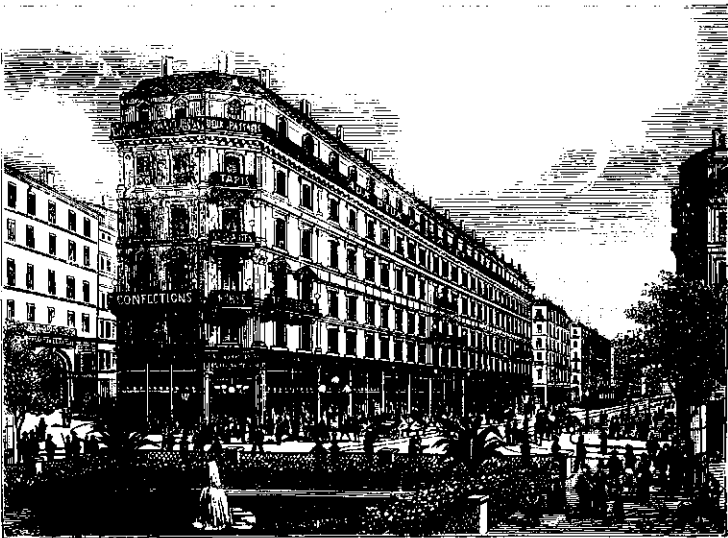
TISSUS DE FANTAISIE

CONFECTIONS & COSTUMES
POUR
DAMES & ENFANTS

CORBEILLES DE MARIAGE

PRIX FIXES
marqués chiffres
connus

AUX DEUX PASSAGES



GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

LYON
rue et place de la
RÉPUBLIQUE

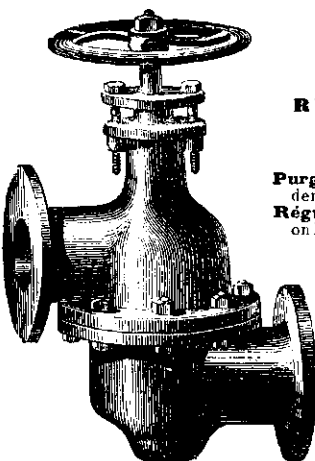
AMEUBLEMENTS, TOILERIE
LINGERIE

ARTICLES DE FANTAISIE

MERCERIE, BONNETERIE
GANTERIE, CRAVATES

TROUSSEAUX & LAYETTES

ASCENSEUR EDOUX
Salon de Lecture
Téléphone



VIAILLY & C^{IE}

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS R. S. G. D. G.

RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

SPÉCIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

Purgeur automatique, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.

Régulateur de pression de vapeur, réglant la température aux appareils de chauffage; on l'emploie aussi pour détendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.

Robinet-valve à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.

Robinet-Valve à soupape ordinaire.

Soupape de retenue perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.

Vanne à tiroir de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.

Niveau d'eau à racloir de sûreté pour chaudières, système breveté.

Robinet jauge à racloir de sûreté pour chaudières.

Clarinette à un ou deux niveaux d'eau à racloir de sûreté.

Robinets spéciaux pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.

Régulateur d'alimentation à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné.

NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.

GRAVIERS DU RHONE

DRAGUE A VAPEUR

A. FAURE FILS

DÉPOT, quai de la Charité (Bas-Port)

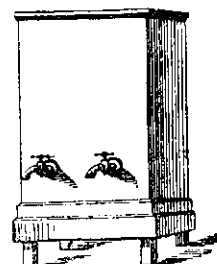
La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits pour les grosses fournitures.

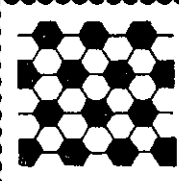
S'adresser au siège social, cours Rambaud, 38
ou au dépôt du quai de la Charité

BERTHIER

5, rue de Jarente
PRÈS LA RUE VAUBECOUR

Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseries, hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres, Lavabos et installation.





ENTREPOT DE CARRICHES DE MARSEILLE ET DE SALERNO

G. PEYRISSAC

112, avenue de Saxe, LYON

CÉRAMIQUE, CARREAUX & MAUBEUGE, PLACAGE EN FAIENCE
OUVRIERS POUR LA POSER

